Bulletin de la Section Académique de PARIS Syndicat National de l'Éducation Physique 76 rue des Rondeaux - 75020 PARIS

Tél: 01.44.62.82.38 Fax: 01.43.66.72.38 Mél: s3-paris@snepfsu.net www.snepfsu-paris.net

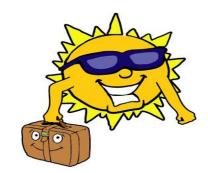
Directeur de la Publication : L.GAVARY n°Commission Paritaire : 2148 D 78

Paris, le 16 juin 2017 Bulletin n° 4

Imprimerie spéciale du SNEP



Fédération Syndicale Unitaire



SOMMAIRE

- P.2 Édito et informations
- P.3 Installations sportives
- P.5 Congés formations
- P.6 PAF!
- P.7 Mutations INTRA
- P.8 Hors classe
- P.9 Bilan des stages
- P.10 UNSS et sport scolaire
- P.12 PPCR

Annexe fiche de syndicalisation



Bonnes vacances! RDV à l'AG de rentrée en septembre 2017

dans les locaux rénovés du SNEP 76 rue des rondeaux 75020

Avant de partir en vacances je renforce le SNEP/FSU, je remplis et je renvoie ma cotisation 2017/2018 (fiche syndicale jointe)

Le SNEP/FSU c'est un outil au service de la profession. Le SNEP/FSU a mené la bataille sur le PPCR, il y a des avancées mais... Voir page 12.



Le SNEP/FSU est présent dans les Commissions Paritaires, il intervient selon ses mandats.

Le SNEP/FSU fait beaucoup, il ne peut pas tout, car il n'est pas le décisionnaire politique, il informe et rend compte, il faut aussi lui donner les moyens de fonctionner.

Cette année 289 syndiqués, nous pouvons être plus nombreux ! En espérant qu'aucun syndiqué 2016/2017 ne manquera à l'appel en 2017/2018.

ÉDITO



Besoin de confiance ?

De l'aveu de tous, l'élection du nouveau président de la République a amélioré le moral de la population française (les entrepreneurs bien sûr, c'est la mode, mais pas qu'eux...). Notre nouveau Ministre de l'Éducation Nationale, décrit comme un homme de droite et « macron compatible », va-t-il s'inscrire dans cette posture ?

Il le faudrait!

Les enseignants, et plus particulièrement les enseignants d'EPS, ont besoin de retrouver de la confiance en l'institution, dans leur travail de tous les jours et dans leur métier.

Confiance dans une institution qui considère encore majoritairement que les enseignants sont des fainéants. Confiance qui doit se traduire par une revalorisation « morale » de notre métier à l'intérieur de l'EN en supprimant ce sentiment de défiance que « doivent » faire peser les corps hiérarchiques intermédiaires sur les collègues (il paraît que c'est le « new management »). Confiance qui est indispensable dans leur relation avec les familles et les élèves.

Confiance dans le travail au quotidien sur le terrain en rétablissant une EPS de qualité avec des programmes centrés sur le cœur de notre métier. Nous faire confiance c'est arrêter d'exiger que nous justifiions notre discipline à travers des préceptes à la mode : nouvelles technologies, santé, ... L'EPS française, qui s'est construite dans une histoire chahutée, doit être évaluée dans ses contenus spécifiques au DNB. Confiance au quotidien c'est aussi garantir aux enseignants une liberté pédagogique (dans un cadre national défini) dans leur enseignement. Infantiliser des cadres A de la fonction publique, c'est une marque forte de défiance.

Confiance dans le métier d'enseignant qui perd au fil du temps son attractivité auprès des jeunes générations. Interrogeons nos élèves aujourd'hui sur leur avenir : une petite minorité « rêve » de devenir enseignant (paradoxe STAPS et tirage au sort...). La défiance installée dans la société vis à vis de notre profession est tellement flagrante que certaines disciplines n'ont plus assez de candidats pour fournir les postes.

Nous ne demandons pas à être aimés, mais juste d'avoir la confiance nécessaire pour exercer sereinement notre métier et permettre aux élèves de se construire en tant que citoyens-nes éclairé-es dans notre société.

Julien GIRAUD

<u>Informations diverses - stages à venir</u>

Dans la continuité de cette année, le SNEP-FSU Paris souhaite poursuivre sa politique de formation et d'information auprès des collègues de l'académie. Nous proposerons donc pour 2017/2018 plusieurs thèmes et journées :

Mutations:

Stage mutation INTER (Novembre) Stage mutation INTRA (Mars) Carrière : (2ème session) Stage PPCR / nouvelle carrière (Janvier)

Métier:

Stage santé et CHS (Décembre) Stage sécurité et responsabilité (Mai / Juin) Stagiaires : Accueil (fin Août) Carrières et métier (janvier)

Néo-tit et TZR : Soirée d'accueil (Septembre)

Installations sportives

Une enquête a été envoyée dans tous les établissements parisiens en mars 2016. Il s'agissait de réactualiser celle de 2005 qui a déjà prouvé son utilité pour l'amélioration du fonctionnement de l' EPS dans les établissements parisiens.

Tous les établissements n'ont pas ou parfois trop partiellement répondu à celle-ci, c'est pourquoi tous les collèges et lycées ne sont pas répertoriés. En effet certains n'ont répondu que très tardivement (derniers retours fin juin 2016).

Les tableaux suivants donnent donc le classement partiel des établissements, collèges, lycées. Le nombre de retour des LP n'a pas été suffisant pour que le classement soit représentatif.

CLASSEMENT COLLÈGES

| Nom Etablissement | Arrt | Note | Clmt |
|-------------------------------|------|------|----------|
| COLLEGE MARX DORMOY | 18 | 1,75 | 1 |
| COLLEGE MOZART | 19 | | 2 |
| COLLEGE DOLTO | 20 | 2,25 | 3 |
| COLLEGE FRANCOISE SELIGMANN | 10 | 3,5 | |
| COLLEGE M UTRILLO | 18 | 3,5 | 5 |
| COLLEGE GEORGES BRAQUE | 13 | 4 | 6 |
| COLLEGE CLAUDE DEBUSSY | 15 | 4 | 7 |
| COLLEGE G DUHAMEL | 15 | 5 | 8 |
| COLLEGE GEORGES COURTELINE | 12 | 5,5 | 9 |
| COLLEGE G BUDE | 19 | 5,5 | 10 |
| COLLEGE HENRI MATISSE | 20 | 5,5 | 11 |
| COLLEGE PAUL VERLAINE | 12 | 5,75 | 12 |
| COLLEGE COLETTE BESSON | 20 | | |
| COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY | 14 | 6 | 14 |
| COLLEGE MOLIERE | 16 | 6 | 15 |
| COLLEGE H BERLIOZ | 18 | 6 | 16 |
| COLLEGE LUCIE FAURE | 20 | 6 | 17 |
| COLLEGE PIERRE DE RONSARD | 17 | 6,25 | 18 |
| COLLEGE JULES VERNE | 12 | | |
| COLLEGE ELSA TRIOLET | 13 | 6,5 | 20 |
| COLLEGE EDGAR VARESE | 19 | 6,5 | 21 |
| COLLEGE CITROEN | 15 | 6,75 | 22 |
| COLLEGE GRANGE AUX BELLES | 10 | 7 | 23 |
| COLLEGE E DELACROIX | 16 | 7 | 24 |
| COLLEGE A COYSEVOX | 18 | 7 | 25 |
| COLLEGE G MELIES | 19 | 7 | 26 |
| COLLEGE G CLEMENCEAU | 18 | 7,5 | 27 |
| COLLEGE GERARD PHILIPE | 18 | 7,5 | 28 |
| COLLEGE SUZANNE LACORE | 19 | 7,5 | 29 |
| COLLEGE DOISNEAU | 20 | 7,5 | 30 |
| COLLEGE JACQUES PREVERT | 6 | 7,75 | 31 |
| COLLEGE GIACOMETTI | 14 | 7,75 | 32 |
| COLLEGE JULES ROMAINS | 7 | 8 | 33 |
| COLLEGE JANSON DE SAILLY | 16 | | |
| COLLEGE J B SAY | 16 | 8,25 | 35 |
| COLLEGE VICTOR HUGO | 3 | | |
| COLLEGE ALAIN FOURNIER | 11 | 8,5 | 37 |
| COLLEGE P J DE BERANGER | 3 | 8,75 | 38 |
| COLLEGE EVARISTE GALOIS | 13 | | |
| COLLEGE GEORGE SAND | 13 | 8,75 | 40 |
| COLLEGE GUILLAUME APOLLINAIRE | 15 | 8,75 | 41 |
| COLLEGE THOMAS MANN | 13 | | |
| COLLEGE LAVOISIER | 5 | 9,25 | |
| COLLEGE ALPHONSE DAUDET | 14 | | |
| COLLEGE MODIGLIANI | 15 | | |
| COLLEGE MARIE CURIE | 18 | _ | |
| L | | , - | <u> </u> |

| Nom Etablissement | Arrt | Note | Clmt |
|------------------------------|------|-------|------|
| COLLEGE JEAN PERRIN | 20 | 9,25 | 47 |
| COLLEGE GAMBETTA | 20 | 9,25 | 48 |
| COLLEGE DECOURS | 9 | 9,5 | 49 |
| COLLEGE GERMAINE TILLION | 12 | 9,5 | 50 |
| COLLEGE E PAILLERON | 19 | 9,5 | 51 |
| COLLEGE FLORA TRISTAN | 20 | 9,5 | 52 |
| COLLEGE PIERRE MENDES FRANCE | 20 | 9,5 | 53 |
| COLLEGE LOUISE MICHEL | 10 | 9,75 | 54 |
| COLLEGE LUCIE AUBRAC | 11 | 10 | 55 |
| COLLEGE BUFFON | 15 | 10 | 56 |
| COLLEGE BERNARD PALISSY | 10 | 10,25 | 57 |
| COLLEGE GUY FLAVIEN | 12 | 10,25 | 58 |
| COLLEGE PILATRE DE ROZIER | 11 | 10,5 | 59 |
| COLLEGE GUSTAVE FLAUBERT | 13 | 10,5 | 60 |
| COLLEGE P ALVISET | 5 | 10,75 | 61 |
| COLLEGE ANDRE MALRAUX | 17 | 10,75 | 62 |
| COLLEGE BORIS VIAN | 17 | 11 | 63 |
| COLLEGE MICHELET | 19 | 11 | 64 |
| COLLEGE HENRY IV | 5 | 11,25 | 65 |
| COLLEGE OEBEN | 12 | 11,25 | 66 |
| COLLEGE MONTAIGNE CS | 5 | 11,5 | 67 |
| COLLEGE OCTAVE GREARD | 8 | 11,5 | 68 |
| COLLEGE PAUL BERT | 14 | 11,5 | 69 |
| COLLEGE BEAUMARCHAIS | 11 | 12 | 70 |
| COLLEGE VOLTAIRE | 11 | 12 | 71 |
| COLLEGE CARNOT | 17 | 12 | 72 |
| COLLEGE DANIEL MAYER | 18 | 12 | 73 |
| COLLEGE LA FONTAINE | 16 | 12,5 | 74 |
| COLLEGE AIME CESAIRE | 18 | 12,5 | 75 |
| COLLEGE J B CLEMENT | 20 | 12,5 | 76 |
| COLLEGE MAURICE RAVEL | 20 | 13 | 77 |
| COLLEGE CLAUDE MONNET | 13 | 13,5 | 78 |
| COLLEGE G BRASSENS | 19 | 13,5 | 79 |
| COLLEGE LAMARTINE | 9 | 14 | 80 |
| COLLEGE CAMILLE SEE | 15 | 14 | 81 |
| COLLEGE HELENE BOUCHER | 20 | 14 | 82 |
| COLLEGE RODIN | 13 | 14,75 | 83 |
| COLLEGE FRANCOIS VILLON | 14 | 14,75 | 84 |
| COLLEGE ANNE FRANK | 11 | 15,5 | 85 |
| COLLEGE CHAPTAL | 8 | 16 | 86 |
| COLLEGE PAUL VALERY | 12 | 16 | 87 |
| COLLEGE GABRIEL FAURE | 13 | 16 | 88 |
| COLLEGE H BERGSON | 19 | 16 | 89 |
| COLLEGE DURUY | 7 | 16,25 | 90 |
| COLLEGE JULES FERRY | 9 | 17 | 91 |
| COLLEGE H DE BALZAC | 17 | 17,5 | 92 |

APSA enseignées au collège

Enseignement de la natation au collège (Sur 92 collèges qui ont répondu) :

95.7% font de la natation en 6ème 10,7% font de la natation en 4ème 9,6 % font de la natation de la 6ème à la 3ème 20,4% font de la natation en 5ème 11,8% font de la natation en 3ème 4,3 % ne font pas de natation en 6ème

Activités non enseignables fautes d'installations appropriées au collège

35,4% ne font pas d'APPN 29% ne font pas de sport de grand terrain. 4,3% ne font pas d'athlétisme

CLASSEMENT LYCEE



| NomEta | Arrt | note | clmt |
|---------------------------|------|-------|------|
| LYCEE ST LAMBERT | 15 | 1 | 1 |
| LYCEE ROGER VERLOMME | 15 | _ | |
| LYCEE ARAGO | 12 | 5,5 | |
| LYCEE RACINE | 8 | | |
| LYCEE J B SAY | 16 | | 5 |
| LYCEE JEAN ZAY | 16 | 7 | 6 |
| LYCEE JULES FERRY | 9 | 7,5 | 7 |
| LYCEE MOLIERE | 16 | 7,5 | 8 |
| LYCEE VICTOR HUGO | 3 | 7,5 | 9 |
| LYCEE BUFFON | 15 | 8,5 | 10 |
| LYCEE CAMILLE SEE | 15 | 9,5 | 11 |
| LYCEE CHAPTAL | 8 | 9,5 | 12 |
| LYCEE CHARLEMAGNE | 4 | 9,5 | |
| LYCEE MONTAIGNE | 6 | 10 | |
| LYCEE JACQUES DECOUR | 9 | 10,5 | |
| LYCEE LUCAS DE NEHOU | 5 | 11 | _ |
| LYCEE LAMARTINE | 9 | 11,5 | |
| LYCEE VICTOR DURUY | 7 | 11,5 | |
| LYCEE LAVOISIER | 5 | 12 | |
| LYCEE PAUL BERT | 14 | | _ |
| LYCEE RODIN | 13 | , - | |
| LYCEE TURGOT | 3 | , - | |
| LYCEE CARNOT | 17 | 14 | 1 |
| LYCEE COLBERT | 10 | , - | |
| LYCEE G FAURE | 13 | 14,5 | |
| LYCEE JANSON DE SAILLY | 16 | | _ |
| LYCEE SOPHIE GERMAIN | 5 | | |
| LYCEE CLAUDE MONET | 13 | - , - | |
| LYCEE JEAN DE LA FONTAINE | 16 | , | |
| LYCEE M RAVEL | 20 | 15,5 | |
| LYCEE VOLTAIRE | 11 | 15,5 | 31 |
| LYCEE CLAUDE BERNARD | 16 | 16 | 32 |
| LYCEE H BALZAC | 17 | 16,5 | 33 |
| LYCEE PAUL VALERY | 12 | 16,5 | 34 |
| LYCEE FRANCOIS VILLON | 14 | 17 | 35 |
| LYCEE H BERGSON | 19 | 17,5 | 36 |
| LYCEE H BOUCHER | 20 | 18 | 37 |
| LYCEE RABELAIS | 18 | 18,5 | 38 |

APSA enseignées au lycée

Enseignement de la natation au lycée (Sur les 38 lycées qui ont répondu) :

24% en 2nd 61% en 1ère 63% en Terminale

Activités non enseignables faute d'installations appropriées au lycée

45% ne font pas de sport de grand terrain.

40% ne font pas d'APPN.

10% ne font pas de sport de combat.

5% ne font pas de gymnastique.

2% ne font pas de danse, de sport de raquette et d'athlétisme.

Congés formations

Pour les professeurs d'EPS

Pour l'année scolaire 2017-2018, les demandes ont toujours comme objectif prioritaire la préparation à l'agrégation : 30 demandes sur 35 recevables soit 85,7% (86,1% l'an dernier et 83,3% il y a deux ans).

Pour 2017/18, 240 mois (259 l'an dernier) sont demandés ; 23 mois étaient prévus et finalement 27 mois ont été accordés.

En 2016/17 nous n'avions eu aucune connaissance des mois accordés et réellement utilisés par les collègues. Nous avons obtenu ces informations suite à notre demande. Nous resterons vigilants afin d'assurer le suivi nécessaire.

Pour 35 demandes recevables (36 l'an dernier), seulement 6 collègues (7 l'an dernier) obtiendraient un congé : 2 prolongations, 1 report et 3 nouvelles demandes.

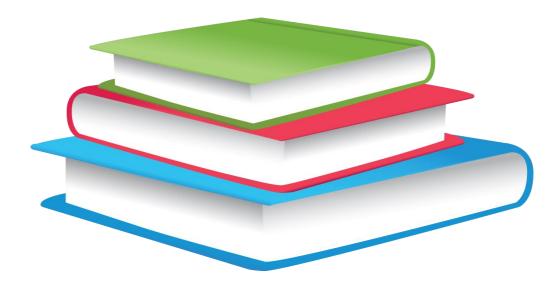
L'an prochain, il faudra être au moins à sa 7ème demande pour obtenir un congé de formation.

Le SNEP-FSU constate que beaucoup de collègues souhaitent se former, mais le manque de moyens ne le permet pas. Le SNEP-FSU souhaite qu'une réflexion soit menée pour endiguer le trop grand nombre de demandes non satisfaites.

Nous dénonçons à nouveau fortement la suppression des congés de mobilité (congés attribués pour un projet de reconversion ou de formation pour une année scolaire).

Pour les professeurs agrégés

L'an prochain, il faudra être au moins à sa 7ème ou 8ème demande pour obtenir un congé de formation.



PAF (Plan Académique de Formation)

Le Comité Technique Académique (CTA) traitant du Plan Académique de Formation (PAF) s'est tenu le mardi 30 Mai 2017. Le SNEP-FSU Paris regrette :

*L'insuffisance de l'offre de formation aux niveaux des APSA : Nous sommes passés de 12 stages pédagogiques APSA en 2013/2014 à 4 en 2017/2018.

*La perte d'essence originelle des stages pédagogiques. Aucun stage APSA sans associer un élément « dans l'air du temps » : TICE, Handicap, etc.

Les stages proposés pour l'EPS se déclinent de cette façon :

| Intitulé | 2017/2018 |
|--|--|
| Formation tuteurs, coordo, etc | 12h |
| EPS et Handicap | 30h |
| TICE | 29h |
| Pratiques physiques | 69h |
| Préparation aux concours | 135h (dont 75h CAPEPS et 60h Agrégation) |
| Accompagnement néo-tit + concours interne et réservé | 54h |
| Inter-degré | 12h |
| « Parcours » | 12h |
| Juridique | 3h |
| PSC1 | 3h |

Les stages de pratiques physiques sont les suivants :

- * HIP HOP Niveau 1
- * Escalade Niveau 4/5
- * Escalade et CO niveau 2
- * Basket-ball et arbitrage





Inscription au PAF

Pour l'agrégation interne, cette année une trentaine de candidats sont sélectionnés en répondant via un questionnaire et en s'inscrivant au PAF. Les candidats retenus doivent s'engager à suivre tous les cours le mercredi soir.

L'agrégation interne pâtit de la baisse globale des moyens spécifiques à la discipline EPS.

Les autres inscriptions au PAF seront possibles jusqu'au 24 septembre. https://www.ac-paris.fr/portail/upload/docs/pdf/2017-06/inscription_au_paf_2017-18_via_gaia.pdf



Mutation INTRA

La Formation Paritaire Mixte Académique (FPMA) chargée des mutations intra-académiques a eu lieu le 29 mai.

Petite information sur la composition de la FPMA.

Sur ses 20 membres (10 titulaires, 10 suppléants) :

- * 18 commissaires paritaires sur 18 possibles sont issus de la CAPA des professeurs et CE d'EPS, tous SNEP/FSU puisque nous avons 100% des sièges pour ces corps.
- * 2 commissaires paritaires agrégés sur 2 possibles issus de la CAPA des agrégés, tous SNEP/FSU également puisque la liste agrégée majoritaire est une liste commune SNES-SNEP-SNESUP/FSU.

FO n'était présent qu'au titre d'observateur agrégés et n'a donc pas de voix délibérative.

Les élus(es) académiques font corriger les erreurs (barèmes, postes vacants oubliés au mouvement, ...). Il s'agit en premier lieu de vérifier que la situation et les droits de chacun soient pleinement pris en compte par le rectorat, dans le respect des textes communs organisant la gestion des mutations. Cela évite des erreurs, des oublis et permet d'obtenir des améliorations collectives.

Le SNEP/FSU a obtenu, que l'annonce du mouvement se fasse après la FPMA et non avant, afin d'éviter des informations et contre informations nuisibles et qui ne clarifient en rien les choses pour les collègues.

Le travail des Commissaires Paritaires a permis d'améliorer le mouvement pour de nombreux collègues.

Nous avons dénoncé le blocage de postes pour les stagiaires 10h alors qu'il existe encore des BMP support possibles.

Ceci permettrait l'injection de nouveaux postes au mouvement intra et d'en améliorer la fluidité.

En 2016/2017 : 30 stagiaires (25 mi-temps et 5 temps plein) pour 16 postes bloqués.

En 2017/2018 : Pas de chiffre exact mais 12 postes bloqués.

Pour 2017/2018, nous réaffirmons au Ministère la nécessité d'un retour aux conditions antérieures (7+3h d'AS) pour tous les stagiaires et non 9 +1h1/2 d'AS (soit 3h d'AS au 1^{er} semestre) pour les stagiaires 10h.

Bilan de l'intra:

- * 1 SPEA (Lycée Lazare Ponticelli) reste vacant mais bloqué pour un contractuel.
- * 8 parisiens titulaires d'un poste en établissement mutent sur 16 demandeurs (50%) contre 39% l'an dernier !
- * 1 collègue en réintégration.
- * 26 TZR obtiennent un établissement pour 48 demandeurs (54%) contre 24% l'an dernier. Les entrants :
- * 30 stagiaires obtiennent un poste (70%), les 13 autres obtiennent la ZR (30%).
- * 8 entrants titulaires obtiennent un poste (80%), les 2 autres obtiennent la ZR (20%).

Le SNEP-FSU demande encore une fois le retour à un mouvement national amélioré (avec un barème équilibré entre les demandeurs) permettant d'assurer d'une part l'équité entre tous les collègues et d'autre part n'imposant pas un mouvement à l'aveugle.

Notre souci reste de travailler dans la clarté, la transparence et dans le respect du paritarisme.



Accès à la Hors classe

Pour les agrégés d'EPS

La commission administrative paritaire académique (CAPA) traitant de l'accès à la hors-classe des agrégé-es pour l'année 2017 s'est tenue

le mercredi 3 Mai 2017. Elle avait été précédée d'un groupe de travail sur le même thème le 20 Avril. Concernant les critères de sélection pour l'attribution de l'avis exceptionnel, le nombre de sélections a été réduit à 4 :

Sélection 1:77 dossiers

Échelon 11

Au moins 2 avis favorables Second degré et supérieur

Liste d'aptitude strictement antérieure au 01/09/2015

Éducation prioritaire et hors éducation prioritaire

Sélection 3 : 18 dossiers

Échelon 10

1 avis très favorable du Président d'université

IPR

Liste d'aptitude strictement antérieure au 01/09/2015

Hors éducation prioritaire

Sélection 2 : 71 dossiers Au moins 2 avis favorables Second degré et supérieur

Liste d'aptitude strictement antérieure au 01/09/2015

Points Choix-Grand Choix Éducation prioritaire Échelon 10

Sélection 4: 29 dossiers

Échelon 10

1 avis très favorable du chef d'établissement et des

Second degré uniquement

Liste d'aptitude strictement antérieure au 01/09/2015

Hors éducation prioritaire

Pour cette année, 14 agrégé-e-s d'EPS parisiens sont proposés.

8 agrégés ont obtenu l'avis « exceptionnel » du recteur, et les 90 points afférents : 4 au 11e et 4 au 10e échelon.

6 sont proposés par le recteur sans avis exceptionnel.

Pour plus de précisions, vous pouvez vous reporter à la note de service publiée au BO n°47 du 22 décembre 2016.

Tous les renseignements sur les procédures figurent sur le site du SNEP-FSU, dans le dossier «accès à la hors-classe des agrégés », http://www.snepfsu.net/corpo/hclagr.php

Chemin : www.snepfsu.net, rubrique « Le corpo », puis « Les personnels », « Agrégés d'EPS », « Accès Hors-classe ».

> Pour les professeurs d'EPS

La CAPA relative à l'accès à la Hors classe aura lieu le 20 juin 2017.

Pour la dernière année sous ce format, le SNEP-FSU Paris revendique encore et toujours le passage à la Hors classe en priorité pour les collègues au 11ème échelon.

Le SNEP/FSU s'insurge contre le barème académique qui remet en cause l'accès à la hors-classe des collègues du 11ème échelon.

Les diverses bonifications :

A

Exercice en établissement classé ZEP ou sensible.

Bi-admissibilité à l'agrégation

CAPEPS

Mérite avec la note rectorale exceptionnelle de 50 points.

Nous demanderons à ce que la bonification du recteur serve à rectifier les inégalités de barème en permettant aux plus « anciens » et/ou aux 11ème échelon d'être promus.



Bilan des stages de l'année écoulée

Plusieurs stages ont été organisés cette année par le SNEP-FSU Paris. Malgré une fréquentation inégale, ces journées de formation ont répondu aux attentes des participants. Nous continuerons de proposer des stages syndicaux sur le métier, la carrière, les enjeux de santé, de sécurité et de responsabilité ainsi que des stages pédagogiques pour la prochaine année scolaire. Voir page 2.

Pour l'année 2016/2017, 1 soirée et 4 stages :

Soirée spécial TZR et néo-titulaires (Septembre)

20 collègues ont participé à cette soirée de bilan de rentrée afin de faire le point sur les conditions de rentrée des TZR et des néo-titulaires. Cette soirée a été animée par Martine HINGANT (secrétaire académique). Ce moment d'échange a permis de mettre en évidence des difficultés notamment pour les TZR. Nous avons ainsi pu agir auprès du rectorat pour clarifier certaines situations.

Concernant les TZR, nous avons obtenu des avancées de l'administration pour que les établissements de rattachement soit déterminés en juillet afin de permettre à chaque collègue remplaçant de faire sa rentrée dans les meilleures conditions.

Stage « EPS dans le 1^{er} degré et liaison école-collège » (Novembre)

Ce stage animé par Claire PONTAIS (secrétaire nationale du SNEP-FSU) a été co-organisé avec le SNUIPP-FSU (syndicat majoritaire dans le premier degré). L'objectif était de présenter les revendications portées par le SNEP aux professeurs des écoles au niveau de l'EPS pour envisager au mieux la liaison école-collège. Cette journée, qui était une première à Paris sous cette forme, a réuni 18 collègues et a permis un échange intéressant (que l'administration n'organise jamais) entre les différents enseignants.

Stage mutation INTER (Novembre) et INTRA (Mars)

Ces deux journées de formation réunissent chaque année de nombreux collègues (100 au total) qui ont un projet de mutation vers une autre académie ou à l'intérieur de l'académie.

Ces stages, animés par Julien GIRAUD (secrétaire académique et commissaire paritaire national), ont permis aux collègues de comprendre au mieux le fonctionnement du mouvement des personnels et d'appréhender de façon plus sereine leur projet de mutation.

Stage PPCR: Parcours Professionnel, Carrière, Rémunération (Juin)

Cette journée de formation sur l'accord dit « PPCR » animée par Coralie BENECH (secrétaire nationale) a réuni une cinquantaine d'enseignants d'EPS de l'académie de Paris.

Ce moment de présentation et d'échanges a permis à l'ensemble des collègues présents de mieux comprendre et appréhender la réforme de la carrière et de l'évaluation des enseignants qui entre en vigueur à la rentrée prochaine.

Le débat sur la notion de « mérite » a notamment alimenté la fin de la matinée.

De l'avis de toutes et tous, une nouvelle journée d'information semble nécessaire durant le premier trimestre 2017/2018.



Stage PPCR dans la salle de réunion rénovée du SNEP au 76 rue des Rondeaux

UNSS / AS / Sport scolaire

COMPTE RENDU DU CRUNSS PARIS DU 06/01/2017

Etaient Présents

M.COIGNARD

Mme COCHET-TERRASSON Mme DONOHUE – WEILL

M. CYWIE M.DUBOIS M.KABONGO M.NORCINI

Mmes DUTHU et POINSOT, M.MACADRE

M.LOUIS

Mmes BARBAUD et RIGAUDIERE, M.NOTARIO

M.GIRAUD, Mme THIBAULT

Fonction - Rôle

Directeur de l'Académie

IA-IPR

Principale Collège D. Mayer Représentant PEEP Paris Représentant FCPE Paris Représentant – CAVL Directeur Régional UNSS

Directeurs Régionaux Adjoints UNSS Paris Chargé de Mission Handicap UNSS Paris

Elus de AS

Représentants SNEP FSU Paris

1^{er} CRUNSS pour M. COIGNARD qui souligne son attachement au sport scolaire. Présentation des différents membres. Approbation du PV du 24/06/2016 à l'unanimité.

Budget prévisionnel

Pour information Patricia Deffontaine-Rocque est une nouvelle secrétaire en charge de la comptabilité au service régional.

Joan Notario demande des précisions sur les dépenses de 24 500€ de frais d'animation et d'arbitrage ainsi que sur les 17 000€ de participation des AS.

Christophe Norcini répond que les 24 500€ correspondent aux frais de déplacements en car pour certaines activités hors de Paris ainsi que pour les stages JO et les événements exceptionnels. Les frais d'arbitrage correspondent aux rémunérations des arbitres fédéraux en Lutte pour le championnat de France car il n'y a pas de professeur d'EPS spécialiste Lutte dans l'académie, ainsi que la rémunération des MNS en natation. Les 17 000€ de participation des AS correspondent au matériel d'escalade mis à disposition pour les cycles d'EPS (pour l'entretien et le renouvellement du matériel, une participation de 15€ par cycle EPS est demandée à chaque établissement utilisateur).

Joan Notario demande de quelle manière la direction nationale (DN) reverse les dotations vers la direction régionale.

Christophe Norcini: le montant de la dotation de la DN vers la direction régionale de Paris correspond à 7€ par licenciés dans l'académie, ce qui semble peu par rapport au montant des cotisations des élèves. Pour quelles raisons ce chiffre n'est-il pas plus élevé? Les crédits donnés par la DN sont calculés en fonction de diverses actions et données chiffrées, notamment le taux de remplissage de la « vie des AS ». Ainsi, Christophe Norcini précise que les établissements n'ayant pas renseigné la Vie des As ne percevront pas d'aide financière du Service Régional pour les frais de déplacement en championnat inter-académique et championnat de France. Seulement 170 AS parisiennes sur 250 ont rempli "la vie des AS", ce qui explique, entre autres, la faible dotation reçue par Paris de la part de la DN.

Christophe Norcini explique par ailleurs que la dotation de la DN est basée également sur le développement des axes d'action de l'UNSS. Elisabeth Duthu ajoute qu'un des axes de développement correspond à la formation des vice-présidents d'AS élèves, vice-secrétaires...

Joan Notario demande des précisions sur les frais lors de Championnats de France hors de l'académie.

Christophe Norcini répond qu'il a dû se déplacer à Troyes pour aider à l'organisation du CF de Sport Partagé 2017. Les meilleurs JO académiques ont dû aussi se rendre sur les CF.

Françoise Barbaud fait remarquer que le montant du loyer des locaux du SR est très élevé.

Christophe Norcini et Clarence Macadré rappellent que des recherches ont été faites en vain et qu'aucun établissement scolaire, ni même les locaux du rectorat, ne sont en mesure d'accueillir le SR UNSS Paris.

M. Coignard confirme que le SR UNSS Paris ne déménagera pas en banlieue pour un loyer moins élevé, et restera dans Paris.

M. Coignard demande si le SR est sûr de toucher les subventions annoncées.

Réponse affirmative de Christophe Norcini concernant la subvention de la DN et celle de la Mairie de Paris. En ce qui concerne la subvention de la région IDF, seulement une partie a été versée. Le SR reste en attente du versement du solde dans sa totalité.

La subvention du CNDS a été perçue mais est en baisse constante depuis 3 ans. Le montant est passé de 40 000 € à 33 000€ puis à 32 000€ cette année.

Après ces échanges, le budget est voté à l'unanimité.

Subvention Mairie de Paris

Plusieurs établissements n'ont pas touché de subventions, et ce sans explication. Le mode d'attribution est disparate selon les mairies d'arrondissement d'où des inégalités.

Il y a un décalage entre le fait que les collectivités territoriales peuvent aider les AS en permettant l'accès aux équipements sportifs et le fait que les frais de location imputés à l'UNSS soient très élevés.

Françoise Barbaud demande d'obtenir des précisions auprès de la Mairie de Paris sur l'aide relative à l'accès aux installations sportives, puisqu'il n'y a plus de subvention et que le prix des locations a triplé depuis 2014.

M.Dubois et M.Cywie précisent que dans le 20^{ème} arrondissement, aucun établissement n'a touché de subvention alors que les élèves ont de réels besoins. Les parents d'élèves adressent désormais leurs courriers directement à Mme Hidalgo, Maire de Paris.

M. Coignard indique que dans le cadre de la candidature de Paris aux JOP 2024, Mme Hidalgo a annoncé la création de C.H.A.M. (Classe à horaires aménagés). Cette logique ayant été suivie par le rectorat, M. le Directeur d'Académie espère à son tour obtenir le soutien de la Mairie de Paris sur le sujet des demandes de subvention.

Julien Giraud explique que Sergio Tinti, professeur d'EPS et élu municipal, a fait une demande exceptionnelle de 50 000€ au Conseil de Paris pour être reversée au SR Paris puis aux AS parisiennes.

Installations sportives

Depuis 3 ans, les pertes d'installations pour le sport scolaire se multiplient (plusieurs exemples dans le 15e et 13e), les horaires d'utilisation sont réduits (13h30 – 15h00 le mercredi) ne permettant plus des compétitions départementales ou académiques.

L'accueil de réfugiés, le plan « grand froid », les meetings politiques, le relogement de clubs sportifs, réduisent encore l'utilisation des installations.

Mme Donohue-Weil explique qu'il est possible de faire appel au mécénat d'entreprise. Elle a pu le faire pour son établissement et bénéficie des installations sportives du « Five » à côté de son établissement.

M. Dubois propose d'inviter de nouveau au CRUNSS des représentants de la mairie.

Retour sur le début d'année

La journée « Viens prendre l'air » sera-t-elle reconduite ? Combien a-t-elle coûté ?

Elisabeth Duthu explique que suite au succès de cette journée et à la demande des collègues d'EPS et des élèves, le SR Paris espère reconduire cette journée qui a coûté 7000€.

Concernant les AS en difficulté, Julien Giraud demande quel est le protocole de suivi de ces AS, et combien ont été identifiées.

Christophe Norcini propose de fournir le protocole, explique que l'identification des AS s'est faite conjointement avec M. Tréhet, IA IPR EPS et qu'il y a ensuite un déplacement dans les établissements afin de rencontrer le chef d'établissement et les collègues d'EPS.

Mme Donohue-Weil rappelle que c'est ce qui s'est fait dans son établissement et que désormais l'AS fonctionne mieux.

Julien Giraud propose la création d'un groupe de travail sur les AS en difficultés par l'intermédiaire du CRUNSS. Il demande que le contenu du courrier envoyé aux AS ciblées soit retravaillé et rendu plus positif. Christophe Norcini donne son accord de principe sous réserve d'acceptation de M.Tréhet, absent excusé ce jour.

Programme académique

Les actions habituelles de l'UNSS Paris seront reconduites. La création d'une journée évènementielle pour les élèves déficients visuels le 07/06/2017 est annoncée.

Questions diverses

Françoise Barbaud demande que les adresses mails des membres du CRUNSS figurent sur le site régional de l'UNSS Paris en accès libre.

Françoise Barbaud demande la suppression du forfait pour les prises de licences UNSS et le retour à la licence individuelle car de nombreux établissements ont des difficultés de paiement.

Christiane Rigaudière demande si le choix d'imposer le forfait pour la prise de licence a fait l'objet d'une consultation des membres des AS ou si cette décision revient à la direction nationale de l'UNSS.

Christophe Norcini répond qu'il n'a pas eu connaissance d'une consultation mais précise que ce genre de décision relève d'un vote en AG nationale UNSS dans laquelle toutes les instances sont représentées.

PPCR

Difficile de résumer le Parcours Professionnel, Carrières, Rémunérations (PPCR) en une page.

Pour tout approfondissement se référer au bulletin n°939 (12/2016) du SNEP-FSU et de toutes les informations disponibles sur le site.

(Lien: http://www.snepfsu.net/corpo/dossier_metier.php)

Une nouvelle journée de formation syndicale sur ce thème sera organisée au cours de l'année 2017/2018 suite au succès de la première. Il nous semble important que les collègues puissent comprendre comment va être organisée leur nouvelle vie professionnelle.



Trois grands thèmes:

Rémunération

Les négociations ont débouché sur deux axes :

- Le déblocage de la valeur du point d'indice (+0,6% en juillet 2016 et +0,6 % en Février 2017) pour les 5 millions de fonctionnaires en activité.
- Une nouvelle carrière avec de nouvelles grilles indiciaires pour les enseignants.

Malgré des insuffisances, c'est une première étape de revalorisation de notre métier et une amélioration globale de la carrière. Même si nous contestons la durée du processus de revalorisation qui porte sur 3 années (2017, 2018, 2019) chacun d'entre nous verra une amélioration.

Quelques avancées : Augmentation indiciaire pour tous, transfert d'une partie des primes en points ce qui est très important pour la retraite, revalorisation conséquente des débuts de carrière.

Des insuffisances : Allongement de la durée des premiers échelons, disparition des grilles bi-admissibles

Carrières

Le principe de la nouvelle carrière reposera sur un avancement de tous les personnels à un rythme commun avec deux temps possibles plus courts (6° et 8° échelon de la classe normale) d'un an chacun et la création d'un 3ème grade au-delà de la hors classe actuelle. La hors classe est accessible à tous, ce qui n'est pas le cas de la classe exceptionnelle.

Des avancées :

- Carrière se rapprochant de l'avancement à un rythme unique pour tous, qui est la norme pour les corps de catégorie A de la fonction publique.
- Passage à la Hors classe garanti pour tous sauf rapport circonstancié. L'accès se fait plus tardivement et favorise donc les plus anciens.
- Nouveau débouché potentiel avec la classe exceptionnelle pouvant répondre pour partie à l'allongement de la durée d'activité.

Des insuffisances :

- Allongement de la durée des premiers échelons.
- Le passage à la Hors classe relèvera de notes de services annuelles donc pas de garanties sur les acquis.
- Le volume de promotion et les modalités d'accès à la classe exceptionnelle sont inadaptés à la structure des corps enseignants.

Évaluation

En lien avec les modifications de carrière, le Ministère a revu les finalités de l'évaluation des personnels, afin de « mieux accompagner les personnels dans l'exercice de leur métier ». Il revoit aussi les modalités d'évaluation, qui n'auront lieu que lors de « rendez-vous de carrière » liés à l'avancement d'échelon et aux promotions de grade.

Avancées : cadrage national des RDV de carrière donc équité, accompagnement possible des personnels ou des équipes, cadrage national des périodes d'inspection, changement de rapport avec les inspecteurs.

Pour tout approfondissement : <u>www.snepfsu.net</u> et stage PPCR l'année prochaine